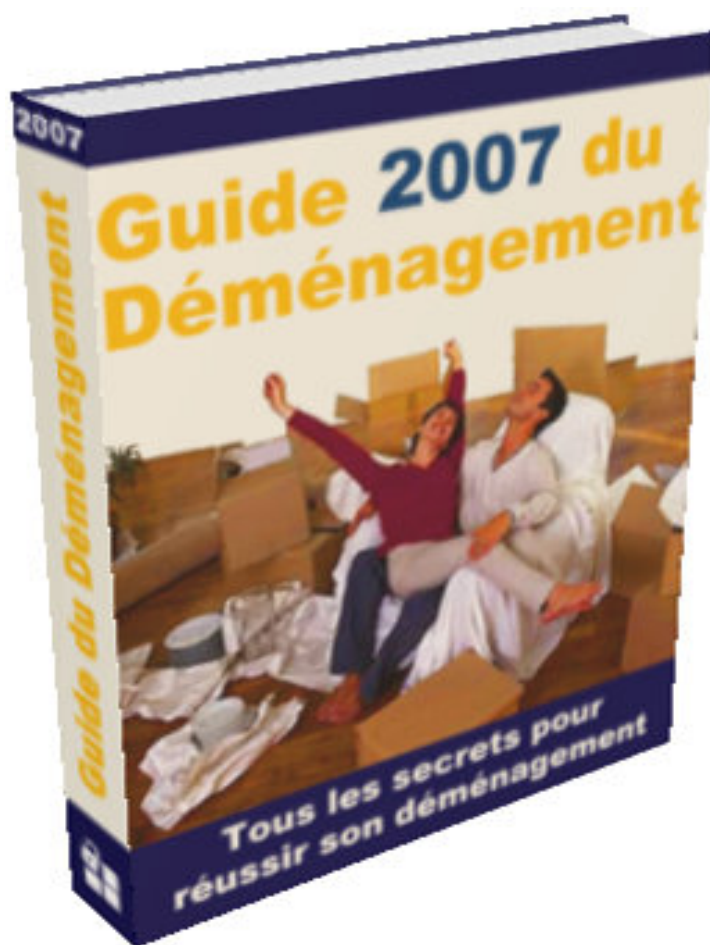


# GUIDE 2007 DU DEMENAGEMENT



Vous pouvez copier ce livre, l'offrir à vos amis, l'envoyer par email à vos relations, mais c'est une œuvre d'auteur. Vous ne pouvez modifier de quelque façon, ni son contenu, ni sa forme.

# TOUS LES SECRETS POUR REUSSIR SON DEMENAGEMENT

Par l'auteur de J'AMENAGE MON ESPACE,

Agathe DE LAJONCHERE

Comment puis-je affirmer de façon aussi péremptoire que déménager n'est pas un problème ?

Parce que certes, cela demande du temps et des efforts, mais c'est aussi l'occasion de profiter de ce changement d'espace pour améliorer son quotidien.

J'ai déménagé à plusieurs reprises, j'ai vécu des expériences plus ou moins heureuses et je suis arrivée à mettre en place une procédure qui me permet de déménager efficacement. Je l'ai fait tester à mon entourage, à mes relations et à tous ceux avec qui je suis restée en contact après la parution de J'AMENAGE MON ESPACE.

Non, je ne vous donnerai pas des secrets de «sorcière». Il va falloir vous dépenser. Mais le bilan sera extrêmement positif, pour vous et votre famille.

Sachez tout d'abord qu'il n'y a pas de fatalité, le déménagement n'est pas un cauchemar, en appliquant quelques règles essentielles, quels que soient vos moyens, le temps dont vous disposez, vous serez capable de gérer cette étape sans stress.

## Sommaire

<b>Pourquoi un livre sur le déménagement ?</b>	5
<b>PRATIQUE Étape 1 : de 3 à 1 mois avant le jour J</b>	6
Vous déménagez vous-même	6
Vous faites appel à un déménageur professionnel	7
<b>FORMALITÉS : Étape 1 : de 3 à 1 mois avant le jour J</b>	11
Locataire	11
Propriétaire	11
Parents	12
Employeur	12
<b>FICHE PRATIQUE N° 1 PRIME DE DEMENAGEMENT</b>	12
<b>PRATIQUE Étape 2 : 4 semaines avant le jour J</b>	14
1. Triez	14
<b>FICHE PRATIQUE n° 2 PAPIERS À CONSERVER</b>	14
2. Faites un inventaire de tout ce qui va être confié	16
3. Préparez	16
4. Emballez	18
Conseils d'emballage	18
<b>FORMALITÉS : Étape 2 : 4 semaines avant le jour J</b>	28
Inscription école des enfants	28
Les formalités à ne pas oublier	29
Qui prévenir de son changement d'adresse ?	31
Liste type	32
<b>FICHE PRATIQUE n° 3 PRESTATIONS FAMILIALES</b>	33

<b>PRATIQUE</b> Étape 3 : dernière semaine avant le jour J	34
Liste Outils et matériels	34
Liste Nourriture et boissons	36
Liste Pour nettoyer la maison	36
Liste Divers et nécessaires	37
Liste Papiers essentiels, etc	38
<b>FORMALITÉS</b> : Étape 3 : dernière semaine avant le jour J	39
<b>PRATIQUE</b> Étape 4 : jour J, le déménagement	40
<b>FORMALITÉS</b> : Étape 4 : le jour J du déménagement	41
<b>PRATIQUE</b> Étape 5 : après le déménagement	43
<b>FORMALITÉS</b> : Étape 5 : après le déménagement	43
<b>FICHE PRATIQUE n°4 LETTRE TYPE DÉMÉNAGEUR</b>	45
<b>PRATIQUE</b> Étape 6 : gérer votre espace	46
<b>Annexe I : choisir un déménageur professionnel</b>	48
Visite à domicile	48
Contenu du devis	49
La déclaration de valeur	51
L'indemnisation	52
Les recours	52
La confirmation de commande	52
<b>Annexe II : quels papiers dois-je conserver, pour quel usage ?</b>	53
<b>Annexe III : je change d'adresse en quelques clics</b>	58

## Pourquoi un livre sur le déménagement ?

Que de bouleversements en perspective ! Vous changez de logement, de ville, de région voire de pays. Cela va modifier votre cadre de vie, ça n'est pas anodin. Tous les jours, des milliers de personnes déménagent. Mais combien en gardent un bon souvenir ? Très peu.

N'avez-vous pas en mémoire des récits de mésaventures survenues dans votre entourage ? Qui n'a jamais vécu ou entendu parler de problèmes de perte d'objets, de casse : tous ces désagréments qui semblent inhérents au déménagement ?

À la veille d'organiser votre propre déménagement, vous allez peut-être commencer à vous inquiéter, ne plus savoir par où commencer, vous sentir légèrement dépassé par les événements ou tout simplement, vous avez peur d'oublier des choses importantes.

Alors, pourquoi lire un livre sur le déménagement ? Une chose de plus à faire parmi la multitude ?

Parce qu'un déménagement ne se résume pas à quelques cartons ficelés, un camion et des gros bras !

L'heure passée à lire cet ouvrage et à utiliser les fiches et listes qu'il propose vous feront gagner un temps précieux.

Je vais vous confier dans ce livre les étapes et les astuces pour déménager intelligemment.

Tout d'abord, il s'agit d'être efficace afin que le jour du déménagement - le fameux jour J - tout se déroule sans anicroches et cela sans stress, ni précipitations.

Vous allez étonner vos amis et votre famille par votre méthodologie et votre efficacité.

J'ai décomposé le livre en six étapes chronologiques, avec à chaque fois une partie pratique (l'organisation ou le rangement), puis une partie formalités administratives diverses.

À la fin de l'ouvrage, sont regroupées les fiches pratiques contenant un maximum d'informations sur des thèmes tels que la prime de déménagement ou les relations avec la société de déménagement.

## PRATIQUE Étape 1 : de 3 à 1 mois avant le jour J

Vous devez déterminer la période à laquelle vous souhaitez déménager, en fonction de vos besoins et impératifs : avant les vacances, avant l'accouchement, par exemple.

Vous devez choisir la façon dont vous allez déménager : avec ou sans une entreprise de déménagement.

### Vous déménagez vous-même

Déménager seul ou entre amis, c'est choisir la formule la plus économique, à défaut de choisir la moins fatigante. Vous devrez emballer, porter ou conduire.

Cette formule présente de nombreux avantages : l'indépendance, le budget réduit et aussi les bons souvenirs que laisse inmanquablement un déménagement réussi. Avec une bonne organisation et un équipement de professionnel, vous allez pouvoir tout faire.

Tout d'abord le choix du véhicule, la plupart de vos meubles n'entreront pas dans votre voiture ou nécessiteront trop d'allers-retours. Il est alors préférable de louer un véhicule utilitaire.

En règle générale, vous aurez besoin d'un véhicule d'une capacité de :

- ± 30 m<sup>3</sup> pour 2 pièces,
- ± 45 m<sup>3</sup> pour 3/4 pièces,
- ± 50 m<sup>3</sup> pour 5 pièces.

Avec votre permis de conduire, vous pouvez louer un véhicule utilitaire d'un poids total en charge 3,5 T.

Contactez la Mairie pour réserver un emplacement qui vous permettra de stationner lors du déménagement.

Attention ! Le plus souvent, l'assurance contractée avec la location d'un véhicule ne couvre que les dégâts occasionnés à celui-ci et non pas aux objets transportés. Renseignez-vous sur les différentes solutions que votre assureur peut vous proposer.

Pour les travaux d'emballage ou de déplacement de meubles, fournissez-vous dans les boutiques spécialisées dans les fournitures de déménagement comme <http://www.kitcartons.com>. Vous y trouverez non seulement toutes sortes de cartons à prix discount, mais aussi des accessoires de déménagement tels que housses de protection, diables, gants, etc.

En dehors des amis, vous pouvez demander aux services généraux de votre entreprise, vous trouverez certainement des gens qui souhaitent arrondir leur fin de mois.

Contactez également les associations de chômeurs, elles proposent de nombreux services tels que déménagement, jardinage, peinture... de 10,67€ à 14,48 €/ heure.

### Vous faites appel à un déménageur professionnel

Si vous ne disposez pas de temps ou d'aide, vous avez peut-être choisi de faire appel à un déménageur professionnel.

Au préalable, prenez contact avec plusieurs entreprises de déménagement pour faire établir des devis comparatifs.

Faites établir des devis complets mentionnant : le volume à transporter, la fragilité et la valeur des biens, les accès, le stationnement, l'utilisation de monte-charge, de l'ascenseur, la date...

Attention la période d'été est très chargée et soumise à des majorations de prix ! Les débuts ou fins de mois, date d'expiration des loyers, ainsi que les vacances scolaires sont des périodes très chargées. Il est donc plus judicieux, dans la mesure du possible, de déménager en dehors de ces périodes.

Choisissez de déménager un jour où les banques, les commerces et autres sont ouverts.

Choisissez aussi un vrai professionnel. Vous pourrez obtenir gratuitement des devis de déménageurs sur ce site <http://www.1000demenageurs.com>, ou renseignez-vous auprès de la Chambre Syndicale du Déménagement.

Choisissez la prestation en fonction de votre besoin et de votre budget :

- Service minimum (vous emballez vous-même)

- Service classique (vous emballez ce qui n'est pas fragile)

- Service complet (le déménageur se charge de tout).

Lorsque vous aurez sélectionné une société de déménagement, retournez-leur rapidement le contrat signé et accompagné de votre chèque d'arrhes pour confirmer votre déménagement et en figer la date. Faites-le au plus vite, car aucun déménageur ne peut bloquer une date sans votre

confirmation. Si vous tardez trop, vous pourriez être amené à modifier votre planning.

Pour obtenir un devis précis et sans mauvaises surprises, faites faire au conseiller commercial un tour complet de votre logement. N'oubliez pas la cave, le grenier et le garage... Ouvrez tous les placards. Il vous présentera ensuite son entreprise et les prestations qu'elle propose.

Notre conseil :

Préparez cette visite. Pensez à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser. Réfléchissez bien à ce que vous souhaitez faire vous-même et à ce que vous souhaitez faire faire. N'hésitez pas à demander plusieurs devis à un même déménageur afin de comparer les prix des différentes prestations.

La visite est-elle obligatoire ?

Elle n'est pas obligatoire mais vivement recommandée voire indispensable. En effet, comment établir un devis précis si l'entreprise n'a pas pu estimer le volume de vos biens, les difficultés d'accès ou la quantité d'objets fragiles ?

Enfin, sachez que le client est totalement responsable des informations qu'il transmet si l'entreprise n'effectue pas de visites. De ce fait, si elles sont erronées et si l'entreprise n'a pas prévu les moyens nécessaires, elle est en droit de vous réclamer un supplément de prix.

Les questions à poser

Ses disponibilités correspondent-elles avec vos dates de déménagement ?

Quand recevrez-vous votre devis ?

Quels sont les prestations et services proposés par l'entreprise ?

Quelles garanties couvrent les biens transportés ?

Quels sont les recours en cas d'avarie ou de perte d'un bien ?

Quand et comment s'effectue le paiement ?

Comment se passe le transport (voyage spécial ou organisé) ?

Quand la livraison peut-elle avoir lieu ?

L'entreprise a-t-elle obtenu le label qualité "NF" ?

Et toutes les autres questions qui vous passent par la tête...



Les points à préciser au conseiller commercial

Les éléments suivants sont indispensables au déménageur pour estimer les moyens nécessaires à l'exécution de votre déménagement.

Vous devez lui préciser :

Concernant votre mobilier

Les meubles qui ne peuvent être démontés.

Les meubles lourds.

Les meubles fragiles ou présentant des difficultés particulières.

Les meubles ne passant pas dans l'ascenseur ou dans l'escalier.

Les éléments fixés aux murs.

Les meubles nécessitant un appareillage spécial pour leur montage et démontage.

Concernant les conditions d'accès de votre futur logement

Les difficultés d'accès.

La présence d'éventuelles zones piétonnes.

Les problèmes de stationnement.

Les jours de marchés.

L'étage de votre nouveau logement.

Présence ou non d'un ascenseur et sa taille. Son utilisation est-elle autorisée pour un déménagement ?

Étroitesse des escaliers : faut-il passer certains meubles par la fenêtre ?

Est-il possible de stationner un véhicule au bas de l'immeuble et faut-il une autorisation spéciale ?

Est-il autorisé de pénétrer dans les zones privatives (jardin, allée) ?

**Attention !**

N'oubliez pas que vous êtes totalement responsable des informations transmises et que l'entreprise est en droit de vous demander un supplément de prix si des informations erronées modifient la prestation prévue.

Dans le cas d'un devis établi sans visite préalable, le client est totalement responsable des informations transmises. Une différence entre le volume réel et celui estimé sera donc obligatoirement à la charge du client.

**Attention à la déclaration de valeur**, elle est indispensable. Elle détermine le montant maximum de l'indemnité qui vous serait attribuée en cas de sinistre. Votre déménageur doit être en sa possession trois jours au moins avant votre déménagement. C'est vous qui remplissez la déclaration de valeur.

Doivent y figurer :

La valeur totale du patrimoine (mobilier et objets personnels) confié au déménageur. Ce montant doit être reporté sur la lettre de voiture : il constitue la base du montant garanti, en cas de vol ou d'incendie du camion, par exemple.

La valeur individuelle des objets ou éléments de mobilier qui dépassent la limite de responsabilité contractuelle par objet. Elle est précisée sur le devis et varie d'une entreprise à une autre.

Voici quelques conseils pour remplir convenablement votre déclaration de valeur, ce document indispensable sera la base du montant garanti en cas de détérioration de vos biens.

Comment remplir la déclaration de valeur ?

Listez les biens dont la valeur dépasse 300 € TTC.

Passez dans toutes les pièces pour ne rien oublier.

Faites le total des objets listés individuellement.

Estimez ensuite la valeur globale de votre mobilier, c'est-à-dire la valeur de tous vos biens, y compris ceux listés précédemment.

Quelques conseils

Un moyen efficace de débiter est de vous référer à votre assurance "multirisque habitation" en faisant attention aux changements survenus depuis sa souscription (héritage : avez-vous pensé à réévaluer votre valeur assurée depuis sa souscription ? la valeur de votre patrimoine est-elle restée inchangée ?).

Réunissez les factures conservées. À noter que la valeur des appareils électroménagers et des vêtements diminue de 10 et 20% par an environ.

Si vous avez du mal à déterminer la valeur individuelle de certains objets (cadeaux, factures perdues), à défaut d'expertise, basez-vous sur les prix moyens constatés en magasins.

Même si ça n'est pas le plus rapide, raisonnez objet par objet et non globalement. Par exemple, six tableaux dont la valeur totale est de 1200 euros ne veut pas dire qu'ils aient chacun une valeur de 200 euros.

N'oubliez pas que la valeur sentimentale d'un objet n'est pas monnayable.

Signalez à l'entreprise de déménagement tout objet de grande valeur (mieux vaut parfois les garder avec vous si cela est possible).

Enfin, ne sous-estimez pas la valeur de vos biens ! N'oubliez pas les CD et tous ces objets qui peuvent représenter une valeur importante pour un volume réduit.

#### A savoir

Les bijoux sont pris en compte dans le total de votre assurance multirisque habitation, mais ne doivent pas être intégrés dans la valeur globale déclarée à l'entreprise. En effet, aucun déménageur n'accepte de transporter des bijoux. N'oubliez donc pas de déduire leur valeur.

C'est un document imposé à tous les déménageurs qui reprend les informations relatives au déménagement et prouve que l'entreprise est autorisée à transporter vos biens.

### FORMALITÉS : Étape 1 : de 3 à 1 mois avant le jour J

#### Vous êtes Locataire

Prévenez votre propriétaire ou votre syndic de votre futur départ par lettre recommandée avec AR, dans le délai prévu sur votre contrat de location (en général de trois mois). Le préavis de départ peut être réduit à 1 mois à la suite d'une mutation.

Attention, le propriétaire dispose de 2 mois pour rembourser votre caution : prévoyez votre trésorerie en conséquence et fixez avec lui la date de l'état des lieux.

#### Vous êtes Propriétaire

Si vous avez vendu et si vous remboursez un prêt immobilier par anticipation, vérifiez votre situation : vous êtes peut-être dans un des cas qui vous exonère des pénalités. Pour cela reprenez votre contrat de prêt, cela doit être mentionné.

Si vous déménagez vers l'étranger, pour toute information, adressez-vous:

- au bureau de douane le plus proche,
- au numéro indigo 0825 DOUANE soit le 0825 30 82 63,
- ou à l'adresse électronique suivante: <http://www.douane.gouv.fr>

### Parents

Recherchez de nouvelles écoles (ou solutions de garde) pour vos enfants.

### Employeur Un petit coup de pouce ?

Le plus souvent vous avez droit à un jour de congé pour déménager. Prévenez votre employeur à temps, pour qu'il vous l'accorde à la date de votre choix.

Certaines entreprises accordent en outre à leurs salariés une prime de déménagement. Vérifiez auprès de votre employeur si c'est le cas.

Vous bénéficiez peut-être de la Prime de déménagement de la Caisse d'Allocations Familiales, vérifiez auprès de votre caisse : <http://www.caf.fr/catalogue/>

## FICHE PRATIQUE N°1 PRIME DE DÉMÉNAGEMENT

### Conditions pour en bénéficier

Vous déménagez à l'occasion de la naissance de votre 3e enfant ou des suivants.

Vous devez remplir les conditions d'ouverture du droit aux allocations de logement pour le nouveau logement dans un délai de six mois à compter du déménagement, et aussi emménager entre le 4e mois de grossesse et le 2e anniversaire de votre 3e enfant (ou des suivants).

### Montant de la prime      Montants valables jusqu'au 31/12/07

Le montant de votre prime est égal à vos frais de déménagement dans la limite de :

897,89 €, si vous avez 3 enfants

972,56 €, si vous avez 4 enfants

ajoutez par enfant en plus à partir du 5ème 74,82 €.

### Les démarches

Vous devez remplir un formulaire de prime de déménagement.

Vous pouvez le télécharger [www.caf.fr/pdfj/pde.pdf](http://www.caf.fr/pdfj/pde.pdf) et l'imprimer ou le demander à votre CAF.

Vous devez le retourner rempli, daté et signé. Et, selon le mode de déménagement, vous devez joindre d'autres documents.

Vous avez déménagé vous-même

Vous devrez fournir les justificatifs des dépenses engagées.

Factures de location de véhicule et d'essence

Vous avez fait appel à une entreprise :

Joignez à votre dossier la facture acquittée établie par l'entreprise. Elle doit préciser les adresses de chargement et de livraison des meubles, le mode de règlement utilisé.

Dans tous les cas, si vous avez reçu une autre aide pour votre déménagement, vous devez fournir une attestation de tout organisme ou de votre employeur précisant la nature et le montant de l'aide.

Si cette aide est inférieure au montant de la prime, votre CAF vous versera éventuellement la différence.

### Versement

La prime fait l'objet d'un seul versement après production de la justification des dépenses engagées. Toutefois une avance peut vous être consentie sur demande et présentation d'un devis.

### Comment l'obtenir ?

Adressez-vous dans un délai de six mois maximum après le déménagement :

- si vous dépendez du régime général des prestations familiales, à la caisse d'allocations familiales (CAF) dont dépend votre nouveau domicile,

- si vous relevez d'un régime particulier, à la caisse dont vous dépendez.

### Possibilité de refus

La prime n'est accordée que si une aide au logement (allocation logement ou aide personnalisée au logement) peut être versée pour le nouveau logement.

## PRATIQUE Etape 2 : 4 semaines avant le jour J

Prévenez vos enfants, si ce n'est déjà fait. Préparez-les à leur nouveau cadre de vie, leur nouvelle chambre. Ne minimisez pas la tristesse de quitter leur maison et leurs amis, évitez de dire « tu te feras de nouveaux amis » mieux vaut prévoir et programmer des visites aux anciens amis ou leur écrire.

Faites le point sur les rangements, placards existants dans le nouveau logement et ceux que vous apportez. S'ils ne sont pas prévus le jour du déménagement, vous ne pourrez rien déballer.

### 1. Triez

Triez vos papiers, mais attention de ne pas jeter au hasard. Certains documents doivent être gardés indéfiniment.

## FICHE PRATIQUE n°2 PAPIERS À CONSERVER

En résumé, vous trouverez dans le tableau les papiers usuels et en annexe je vous détaillerai la liste des papiers, leur durée et leurs utilisations.

À vie	Actes de propriété et actes notariés
À vie	Actes de reconnaissance d'enfants naturels
5 ans	Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie
À vie	Bulletins d'allocations chômage
À vie	Bulletins de salaires
5 ans	Baux résiliés, états des lieux et quittances de loyers
2 ans	Bordereaux de versements des allocations familiales
10 ans	Bordereaux de versements en liquide, ordres de virements
À vie	Carnet de santé
À vie	Certificats et contrats de travail
2 ans	Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats
À vie	Contrat de mariage

## - Guide 2007 du déménagement -

À vie	Diplômes
À vie	Donations
À vie	Dossiers médicaux
2 Ans	Doubles des lettres recommandées
30 ans	Dossiers de remboursements de sinistres
2 ans	Factures d'eau
5 ans	Factures d'électricité et de gaz
30 ans	Factures des entrepreneurs et des constructeurs
1 an	Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement
30 ans	Frais de séjours en hôpital
À vie	Jugement de divorce
3 ans	Justificatifs d'impôts sur le revenu (conservez jusqu'au 31 décembre 2003 les impôts réglés en 2000)
3 ans	Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (pour les artisans et les commerçants)
5 ans	Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires
À vie	Livret de famille
À vie	Livret militaire
1 an	Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants
30 ans	Permis de construire
30 ans	Procès verbaux des assemblées générales
2 ans	Quittances de primes d'assurance (hors assurance-vie)
1 an	Récépissés des envois en recommandé
30 ans	Reconnaisances de dettes entre particuliers
3 ans	Redevance télévision
10 ans	Relevés de comptes bancaires ou postaux
30 ans	Relevés des charges de copropriété
À vie	Relevés des points de retraite
2 ans	Remboursements de la Sécurité sociale
10 ans	Talons de chèquiers
À vie	Titres de pensions civiles et militaires

**2. Faites un inventaire de tout ce qui va être confié aux déménageurs.**

Astuce : N'hésitez pas à **prendre de nombreuses photos** datées, ci possible.

Commencez à vider le congélateur 48 heures avant le déménagement.

Triez tout ce dont vous ne voulez plus et n'hésitez pas à donner, vendre (par Internet aux enchères, eBay par exemple), à déposer en dans un dépôt-vente, brocanteur ou des œuvres de charité.

Prenez contact avec les organismes de charité pour les jours et heures de collecte - conservez les reçus pour d'éventuelles déductions d'impôts.

Contactez un centre de self-stockage type ANNEXX <http://www.annexx.com> le plus proche pour visiter et réserver un Box de stockage, vous pourrez stocker temporairement vos objets, meubles que vous ne souhaitaient pas garder par exemple. Sans précipitation, vous les vendrez mieux.

Constituer une pochette spéciale déménagement, comprenant les adresses et numéros des déménageurs, étiquettes, des formulaires de changement d'adresse à demander à la Poste, etc.

### **3. Préparez**

Rassemblez (attention à la récupération, cf p8), achetez des cartons et du matériel d'emballage pour commencer à emballer dès maintenant. Vous trouverez dans tous les centres ANNEXX ou sur des sites comme <http://www.boutiquedudeménagement.com/> tout le nécessaire pour emballer, protéger, tels que cartons, fournitures spécialement conçues pour le déménagement.

Utilisez le même matériel que les professionnels pour ne pas détériorer vos objets et meubles : cartons de différentes tailles, papier bulle, couvertures et housses de protection.

Préparez des étiquettes pour vos cartons et un listing récapitulatif afin de simplifier la distinction des cartons par couleurs. Par exemple, ceux partant pour le box, ceux à donner, etc.

Vous devez pouvoir identifier chaque carton en un coup d'oeil.



Sollicitez des amis pour aider

Demandez à des amis de vous donner un coup de main. Téléphonnez aux copains et fixez leur une date.

Rappelez vos amis quelques jours avant la date, pour être sûr qu'ils sont toujours disponibles pour votre déménagement.

Préparez vos cartons le plus tôt possible

**A savoir : évitez d'utiliser du papier journal imprimé, l'encre va se dégager et tâcher de façon irrémédiable vos objets.**

De la même façon, **n'employez pas de cartons déjà utilisés**, comme ceux récupérés auprès des commerçants. Les taches et les restes de nourriture dans ces cartons peuvent détériorer vos marchandises et attirer des insectes si vous les employez pour le stockage.

**Les cartons obtenus peuvent ne pas résister au poids** des articles que vous mettrez à l'intérieur. En outre, leurs différentes tailles font perdre trop de place. L'économie sur l'achat de cartons ne vaut pas le risque d'abîmer vos affaires, de manière irréversible. **Employez des cartons propres - neufs** de préférence - comme ceux proposés par ANNEXX <http://www.annexx.com>. Leur utilisation est conçue pour le déménagement.

Marquage des cartons, boîtes.

Marquez chaque carton avec le nom de la pièce de destination et une courte description du contenu (vous apprécierez quand vous rechercherez plus tard quelque chose!).

Pour les cartons allant dans un box de stockage, vous pouvez coller une feuille d'inventaire sur le carton pour retrouver des articles plus tard.

**Conseil** : Évitez de marquer au-dessus d'une couture, sur la fermeture ou sur l'adhésif.

Marquez les cartons fragiles, afin qu'ils bénéficient d'un soin particulier. Identifiez le "dessus" ou "HAUT" "BAS " des cartons fragiles, si le contenu peut être endommagé en le stockant dans le mauvais sens. L'indication "dessus" devra être mise sur le côté le plus stable du carton.

Pensez à ce dont vous allez avoir besoin en premier (c'est souvent les cartons faits en dernier) pour marquer un ordre sur les cartons. Faites ceci pour les cartons de chaque pièce. Utilisez des post-it de couleur sur les cartons, vous pourrez ensuite poser des couleurs correspondantes sur les

portes des pièces du nouveau logement, pour faciliter le travail de ceux qui déchargent les cartons.

Pour tout cela, il vous faut le bon matériel et en quantité suffisante. N'hésitez pas à consulter l'aide des boutiques de déménagement pour vos fournir des conseils et vous proposer du matériel de professionnel.

**Accomplissez les tâches systématiquement, un peu chaque jour de manière à éviter la pression du dernier moment.**

Très important, il faut toujours mettre du ruban adhésif en croix au fond des cartons ainsi que sur le dessus. Le remplissage du carton doit être compact afin de renforcer sa résistance et éviter un possible écrasement.

**Pour les meubles**, numérotez au préalable les panneaux, les tiroirs et scotchez par lots les chevilles, vis, etc..

On a la fâcheuse tendance de penser lorsqu'on débranche, démonte un appareil électronique notamment, que c'est très simple et que l'on se souviendra parfaitement comment le remonter. Sauf que quelques jours auront passé avant que vous ne le remontiez, vous serez certainement fatigué et pressé, alors simplifiez-vous la tâche et notez tout.

Collez la feuille d'indications sur l'objet ou utilisez le système des autocollants de couleurs, la même couleur pour la fiche et la prise.

#### **4. Emballez**

**UN BON EMBALLAGE EST LA CLÉ D'UN DEMENAGEMENT REUSSI.**

#### **Conseils d'emballage**

Voici une liste d'emballages et accessoires à regrouper en vue de la réalisation des cartons, qui vous faciliteront le travail. Vous les trouverez chez <http://www.kitcartons.com/> . N'hésitez pas à cocher les cases au fur et à mesure :

- Sachets et étiquettes en plastique pour l'identification, voir le pack à imprimer.
- Papier-bulles, mousse, granules de mousse.
- Tissu ou papier de métier pour les travaux sensibles d'emballage.

## - Guide 2007 du déménagement -

- Papier et carton ondulé pour y rouler des figurines et des articles fragiles.
- Ruban adhésif et distributeur, 2 tailles : fin et très large, résistant.
- Marqueurs et étiquettes pour identifier le contenu des cartons.
- Cahier et crayon pour l'inventaire des cartons.
- Un paquet d'autocollants, Post-it colorés pour coder vos cartons par pièce ou par type d'article (vêtements, cuisine, ..).
- Couteaux, ciseaux.
- Caisses d'emballage, dont les tailles s'étendent du carton à livres au carton-penderie, n'hésitez pas à vous rendre dans les boutiques de self-stockage, spécialisées dans la vente de cartons.
- Sacs à couettes, oreillers.

**Emballer vos affaires pièce par pièce.** C'est le meilleur moyen pour ne pas mélanger des articles de différentes pièces dans un même carton. La dernière pièce à emballer devrait habituellement être la cuisine, la plupart des objets sont employés quotidiennement jusqu'au dernier jour.

**Astuce :** gardez toujours à l'esprit que ce que vous ordonnez aujourd'hui en déménageant, vous fera gagner du temps et de l'énergie en emménageant. Ne pensez pas que vous aurez tout votre temps une fois dans votre nouveau logement, vous serez certainement fatigué et pressé de retrouver, d'installer vos affaires.

**Commencez à emballer plusieurs cartons chaque jour.** Soyez sûr que les articles que vous emballez ne seront pas nécessaires avant votre déménagement. En étalant le travail dans le temps, vous serez plus organisé et le travail sera surtout moins accablant.

**Pour l'emballage des objets fragiles,** il est conseillé de constituer un coussin de papier froissé de 3 cm d'épaisseur à l'intérieur du carton. Les objets les plus lourds seront déposés en priorité, soigneusement emballés. Vous mettrez un nouveau coussin de protection chaque fois que vous y déposerez des objets. Veillez à colmater tous les interstices avec du papier froissé.

### La vaisselle

Vous avez beaucoup de linge, serviettes, torchons ? Utilisez-les pour rembourrer vos cartons contenant de la vaisselle et les objets en verre. Vous économiserez des cartons et votre vaisselle sera propre en arrivant!

**Trucs** : Pour emballer la vaisselle, utilisez une grande serviette de bain dans le fond d'un carton de taille moyenne, enveloppez la vaisselle avec du papier journal blanc (disponible dans les boutiques spécialisées); puis utilisez des serviettes invités entre les rangées de vaisselle. Terminez avec un drap de bain.

La plupart des dommages sur la vaisselle sont dus à un mauvais emballage. Usez et abusez des cartons et n'hésitez pas à mettre de l'adhésif très résistant.

**Commencez par les pièces de vaisselle les plus grandes et mettez les plus petites sur le dessus.**

Choisissez un carton moyen ou des boîtes spéciales vaisselle (voir les boutiques de déménagement). Remplissez le fond du carton avec du papier journal chiffonné. Préparez une pile de papier journal propre sur une table de travail, puis centrez un plat sur le papier.

Saisissez le coin de plusieurs feuilles de papier et ramenez le papier au-dessus du plat jusqu'à ce que les feuilles couvrent complètement le plat. Empilez un deuxième plat dessus et, en se déplaçant dans le sens des aiguilles d'une montre, saisissez un deuxième coin et ramenez d'autres feuilles de papier sur le deuxième plat. Empilez un troisième plat. Saisissez les deux coins restants, pliez deux feuilles de papier au-dessus du plat. Retournez votre pile de plats enveloppés sur du papier. Re-enveloppez le paquet entier.

Scellez le paquet avec de l'adhésif. Placez le paquet de vaisselle dans un carton de taille adaptée de sorte que les plats touchent les bords et ne bougent pas.

### Verres fragiles et cristal

Enveloppez toujours chaque pièce individuellement. N'empilez jamais les pièces.

Bourrez les verres avec du tissu chiffonné ou du papier avant l'emballage. La verrerie et le cristal devraient composer la couche supérieure du carton, ils doivent être placés dans une position droite, pas de biais, ni couché.

Les articles particulièrement fragiles doivent être emballés dans un carton avec séparations (voir les boutiques de nos centres), puis emballés dans un plus grand carton rembourré pour amortir les chocs.

Étalez sur une table du papier propre et faites rouler votre article, afin qu'il soit entouré de papier, puis tirez les côtés du papier et rentrez les à l'intérieur du verre.

Le carton ondulé ou le papier à bulles peuvent être employés pour assurer une protection supplémentaire.

### Les bols

Enveloppez-les individuellement, puis empilez les par deux ou trois, regroupez-les pour en faire un seul paquet. Ils peuvent être placés dans un coin ou à plat.

Continuez d'ajouter des couches de la même manière pour les plats et la porcelaine.

Les bols fragiles peuvent être emballés en utilisant la technique des verres.

### Verres ordinaires et tasses

Quoiqu'ils paraissent plus solides, il est important que chacun soit soigneusement enveloppé. Avec du papier propre sur la table, placez une tasse dans un des coins. Ramenez maintenant le coin le plus proche de la tasse vers le haut et au-dessus de la tasse. Empilez une deuxième tasse directement sur le dessus, avec la poignée vers la gauche (la deuxième tasse "empilée" couverte elle aussi de papier d'emballage).

Ramenez les deux coins latéraux vers le haut et repliez-les à l'intérieur de la tasse supérieure. Tenez le fond et la tasse supérieure et roulez les tasses vers le coin restant.

Pensez à utiliser du carton ondulé ou à bulles pour une protection maximum.

### Les boîtes légères

Empilez deux boîtes légères l'une sur l'autre. Les attacher avec de la corde en nylon, en « X ». La corde est assez solide pour un poids de plusieurs kilos et vous n'aurez plus besoin de vous pencher ! Au moins 50% en moins de travail.

### Les plantes

Les plantes se déménagent facilement, si on les met en boîte et que l'on cale les pots avec du papier journal chiffonné. Mais les plantes vertes et les fleurs mises en pot survivent rarement au déménagement, si vous ne leur fournissez pas un soin quotidien. Beaucoup de déménageurs les prendront seulement à condition qu'ils soient déchargés de toute responsabilité.

### Les livres

Les livres et revues entassés alourdissent considérablement les cartons qui risquent de céder lorsque vous allez les déplacer.

**Alterner dans le fond du carton, livres et objets moins lourds** (bibelot, linge).

Il faut les ordonner de sorte qu'ils laissent le moins de vide possible, et ne bougent pas.

Enveloppez individuellement les livres fragiles, les couvertures dures ou sensibles avant de les placer dans le carton.

Classez-les par carton, dans un ordre qui vous permettra de remplir vos étagères (par exemple : par type ou alphabétique).

### Les cartons lourds

Ne chargez pas trop les cartons. Il vaut mieux avoir beaucoup de cartons que vous pourrez soulever, que peu de cartons difficilement transportables. Pour un carton qui pèse plus de 15 kilos, il est important de réévaluer sa qualité, de vérifier qu'elle est prévue pour un contenu si lourd.

Choisissez de préférence des cartons avec des coutures ou agrafés, mais pas collés. Examinez la certification du fabricant de carton pour connaître le poids maximum conseillé.

Plus le poids maximum conseillé est important, mieux il protégera son contenu contre des impacts lors de la manipulation et des vibrations qu'il va subir durant le déménagement et le trajet.

**Utilisez des cartons neufs** dont la solidité n'a pas été compromise par l'humidité, par un usage antérieur ou par une déchirure.

Consolidez avec de l'adhésif très résistant. Pour amortir, évitez l'utilisation de billes polystyrène ou du papier chiffonné, ils vont s'écraser et se décaler sous le poids. Préférez la mousse ridée ou moulée, de plus elle renforce la rigidité externe du carton.

**Ne réunissez pas les paquets ensemble** sauf si les paquets individuels sont dans un carton conçu pour soutenir le poids total. Si vous devez réunir des paquets, employez deux bandes d'adhésifs ou cordes au minimum dans chaque direction, et marquez les différents cartons.

#### Les petits articles

**Pour éviter de perdre ou de jeter de petits articles**, enveloppez les miniatures et autres plus petits objets dans du papier de soie coloré avant de les placer dans une boîte. Emballez-les avec beaucoup de papier ou placez du papier bulle entre les articles.

**Déballer les objets fragiles toujours au-dessus du carton**, de cette façon, si vous laissez tomber un article, il tombera sur des papiers d'emballage, cela amortira sa chute et diminuera le risque de casse.

Pour les objets avec des extensions fragiles, tels que les bougeoirs ou les figurines avec des bras, ils doivent être enveloppés avec du papier bulle puis, du papier d'emballage.

#### Les Miroirs, dessus de meuble en verre ou marbre, tableaux, peintures, etc.

Les déménageurs recommandent d'acheter des cartons spéciaux (voir les boutiques spécialisées). Les cartons de miroir et tableaux peuvent être manipulés sans risque. Mais attention, un seul article emballé par carton. Pour le verre du miroir, collez une série de ruban adhésif en forme d' " X " pour renforcer le verre puis, vous l'enveloppez dans un épais matelas de papier propre, dans le carton d'emballage.

#### Vêtements

Les habits pliés peuvent être rangés dans des valises, des sacs de voyage ou des cartons moyens.

Les vêtements à suspendre doivent être emballés dans des cartons spéciaux dits penderie (voir les boutiques spécialisées), leur cintre sera suspendu à la tringle incluse avec ce type de carton.

#### La nourriture

N'emballez jamais les articles périssables, les produits de cuisine de type aérosol ou les aliments surgelés.

Enfermez les nourritures sèches dans des cartons de taille moyenne, après avoir collé du ruban adhésif sur toutes les ouvertures et fermé le dessus. Les bouteilles seront enveloppées afin d'être amorties.

Les boîtes et bouteilles devraient être emballées dans des cartons plus petits pour limiter le poids.

### Les lampes

Enlevez l'abat-jour et l'ampoule. Enveloppez deux fois l'ampoule. Enveloppez la base de la lampe et amortissez-la dans un carton vaisselle ou une boîte. Pour l'abat-jour, choisissez un carton de taille adaptée. Emballez un seul abat-jour par carton. Les abat-jours et les chandeliers de verre devraient être emballés dans des cartons renforcés comme n'importe quelle verrerie fragile.

### Electroménagers

Les gros appareils d'électroménagers exigent de l'entretien et de la préparation avant de les débrancher. Vous pouvez la plupart du temps, le faire vous-même. Faites attention tout particulièrement en débranchant des appareils fonctionnant au gaz, notamment avec le raccord flexible qui est fragile.

### Réfrigérateurs et congélateurs

Vous devez les vider de toute nourriture, les nettoyer entièrement (utilisez le vinaigre d'alcool, il désinfecte) et sécher toutes les surfaces intérieures pour empêcher la moisissure et la rouille.

Les étagères doivent être fixées en place (par adhésif) ou détachées et enveloppées. Vous pouvez laisser une boîte ouverte de bicarbonate de soude pour éviter des odeurs désagréables. Le fil électrique doit être débranché et attaché avec du ruban adhésif au dos.

S'il y a un compartiment à glaçons (pour les réfrigérateurs américains), il devra être séparé de l'arrivée d'eau et vidangé à l'avance. Soyez sûr de bien coincer les portes du réfrigérateur du congélateur car elles s'ouvrent souvent pendant le déplacement.



### Les Machines à laver

Débranchez tous les tuyaux. Si vous choisissez de placer des tuyaux à l'intérieur des machines (dans le tambour), enveloppez-les avec du tissu ou du papier pour éviter tout endommagement dû aux rebondissements et vibrations causés par le transport. Le fil électrique doit être débranché et attaché avec du ruban adhésif au dos. Le tambour doit être fixé (consultez le manuel d'instruction pour les détails).

### Sèche-linge

Débranchez tous les tuyaux. Le fil électrique doit être débranché et attaché avec du ruban adhésif au dos. Nettoyez le filtre.

### Les petits appareils d'électroménager

Les horloges, les radios et autres appareils plus petits doivent être enveloppés et emballés individuellement avec des torchons, des serviettes ou entourés avec du papier chiffonné. Pour éviter d'emmêler les fils électriques, faites une boucle ordonnée des différents fils et attachez-les avec des élastiques.

### Outils

Toutes les machines-outils contenant de l'essence ou de l'huile doivent être vidangées. **N'emballer jamais ou ne stockez pas les liquides inflammables, comme le gaz ou le pétrole.**

### Literie

Les matelas doivent être protégés contre les salissures du sol et contre les dommages. Des sacs spéciaux pour matelas sont recommandés (voir les boutiques de déménagement). Si vous n'en avez pas, enrroulez-les dans des couvertures, cela les protégera.

Lorsque vous démontez des lits, marquez tous les morceaux, ainsi vous saurez ce qui va de pair avec votre tête de lit, etc.

### L'électronique et horloges

L'idéal serait d'utiliser l'emballage original avec insertions de mousse, si vous ne les avez plus, utilisez de grands ou moyens cartons et enveloppez bien l'article afin qu'il soit amorti.

Les grands appareils électroniques de la maison comme les consoles et les télévisions grand écran ne doivent pas être emballés, mais déménagés comme des meubles.

### Ordinateurs

Si vous voulez récupérer votre ordinateur en parfait état de fonctionnement, suivez ces recommandations :

- **Faites des copies de sauvegarde** de tous vos dossiers. Stockez le disque de sauvegarde avec vos disques originaux de programme et maintenez dans un carton fermé et de préférence hermétique. Toutes les disquettes et les CD sont thermosensibles : les températures élevées endommageront vos sauvegardes.

- **Enlevez toutes les disquettes, CD** (disquettes ZIP, CD-ROM) de leurs commandes fermez la porte d'entraînement.

- **Enroulez chaque fil individuellement** et attachez-les afin d'empêcher les nœuds.

Si possible, emballez votre ordinateur dans sa boîte d'origine. Si vous ne l'avez plus, tout l'équipement devrait être emballé dans des boîtes renforcées avec un maximum d'emballage.

- N'employez pas de mousse, de billes de polystyrène, elles peuvent produire de l'électricité statique et endommager quelques composants.

Pour l'imprimante, enlevez les cartouches.

N'oubliez pas de faire la même chose avec un télécopieur. Si vous déplacez une imprimante à jet d'encre, insérez une feuille de papier dans la platine pour fixer la tête d'impression.

Quelques cartouches d'encre doivent avoir le réceptacle fixé avant de se déplacer, consultez le manuel.

### Hi-fi et télévision

Pour la chaîne Hi-fi et les télévisions facilitez-vous l'installation : munissez-vous d'un rouleau d'étiquettes autocollantes et mettez-en sur le haut de chaque fil et prise. Vérifiez que les couleurs des fils sont conformes aux prises.

Certains équipements peuvent avoir des vis pour bloquer les pièces et empêcher des dommages lors de déplacement, scotchez-les à l'appareil.

**Enlevez toutes les cassettes, CD et DVD** de leur appareil avant de les bloquer pour le déménagement. Avant de rassembler et préparer les appareils, profitez de cette occasion pour nettoyer tous les contacts et fils avec un décapant approprié.

Les CD et cassettes sont à placer sur les bords, ainsi ils pourront absorber un peu les chocs.

### Ce qu'il ne faut pas surtout pas mettre dans les cartons destinés à être entreposés dans un box de stockage

Certains articles de ménage ne doivent pas être emballés parce qu'ils sont dangereux.

Par exemple, ceux incluant des produits inflammables tels que la peinture, le vernis, les diluants, l'essence, le kérosène, le pétrole, le gaz mis en bouteille, les bidons d'aérosol, le vernis à ongles, le solvant, les munitions, les explosifs, les corrosifs, les liquides et les détergents de nettoyage.

Les articles inflammables d'emballage peuvent causer une explosion ou le feu.

La chaleur du soleil peut augmenter les températures à l'intérieur d'une unité fermée de camion ou de stockage à plus de 150°C. Même pendant l'hiver, la chaleur s'accumule à l'intérieur.

Beaucoup d'articles communs, y compris les laques pour cheveux ou les nettoyeurs en aérosol peuvent déclencher une explosion ou mettre le feu voire détruire vos biens.

Pour votre propre sécurité et celle de vos affaires, assurez-vous qu'aucun membre de votre famille n'emballer ces articles dans un carton de déménagement. Racheter une bombe de laque est beaucoup moins onéreux que remplacer toutes vos affaires.

## **FORMALITÉS : Étape 2 : 4 semaines avant le jour J**

Prévenez votre **médecin traitant, votre dentiste** et éventuellement le **vétérinaire** de votre déménagement, en effet vous avez peut être des traitements en cours ou des rappels à effectuer.

Rechercher de nouvelles écoles (ou solutions de garde) pour vos enfants.

### Inscription école des enfants

Votre enfant n'a jamais été scolarisé en maternelle ? Les formalités sont les mêmes que celles d'une première inscription.

Vous changez de domicile ? Vous devez prévenir le directeur de l'école où était scolarisé votre enfant, celui-ci doit vous remettre un certificat de radiation.

Adressez-vous ensuite à la Mairie du nouveau domicile.

### Pièces à fournir à la Mairie pour un changement de domicile :

- votre livret de famille,
- une quittance de loyer ou une facture d'électricité portant l'adresse du nouveau domicile,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DT-Polio contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite). Un certificat d'inscription indiquant l'école où votre enfant est affecté vous sera délivré par la Mairie.

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre commune que celle où vous résidez ?

Faites la demande à la Mairie de la commune où vous souhaitez scolariser votre enfant. En cas de difficultés et pour toute information, adressez-vous aux services de l'Inspection Académique de votre département.

### Changement d'école en cours d'année scolaire

Sauf situation particulière, il est préférable de ne pas changer l'enfant d'école en cours d'année. En cas de difficultés spécifiques, demandez au directeur d'école de réunir l'équipe éducative afin d'examiner la situation de votre enfant.

Pour télécharger des formulaires :

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/1511-NXLOG900.html>

## Les formalités à ne pas oublier

Vous pouvez régler ses formalités par courrier, téléphone ou par Internet (pour cela, consultez l'annexe "Je change d'adresse en quelques clics" en fin de livre)

### Administrations

Pour le changement d'adresse des administrations :

<http://www.changement-adresse.gouv.fr/>

### EDF- GDF

**Résiliez vos abonnements** et prenez rendez-vous pour le relevé de vos compteurs (à faire vous-même, quoi qu'il arrive le jour de votre départ pour vérification ultérieure). Un agent EDF-GDF viendra relever vos compteurs, vous recevrez à votre nouvelle adresse une facture de clôture de compte.

Souscrivez les abonnements de votre nouveau logement au moins 15 jours à l'avance pour avoir l'électricité et le gaz dès votre emménagement.

### Téléphone

Contactez France Télécom (10 14 ou 0800 10 14 + N° de département à partir d'un mobile) ou tout autre opérateur pour régulariser votre changement d'adresse et fixer les dates de coupure et d'ouverture des lignes. Demandez quelles sont les possibilités de transfert si vous restez dans le même quartier.

Pour vous faciliter la vie pendant cette période de déménagement, vous pourrez souscrire temporairement à des services comme l'Annonce du Nouveau Numéro, le Transfert vers le Nouveau Numéro et la Recherche Simplifiée du Nouveau Numéro.

### Assurance habitation

Pensez à assurer votre nouveau logement avant d'emménager. Résiliez ou transférez votre ancien contrat.

Demandez à votre assureur si vous ne bénéficiez pas de Garanties spéciales ou de Services particuliers lors de votre déménagement, comme les garanties complémentaires :

Des amis doivent vous aider à déménager ?

**Votre assureur garantit-il la responsabilité que vous pouvez encourir au titre de l'aide bénévole ?**

Votre assureur peut-il exercer à votre place le recours contre le déménageur ou le garde-meubles en cas de dégâts subis sur votre mobilier ou votre habitation ?

### La protection juridique : une option utile

Votre mobilier a été abîmé ? Le contrat de déménagement n'a pas été respecté ?

Votre assureur peut-il intervenir et apporter des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer avec l'entreprise de déménagement, le garde-meubles ou le loueur de véhicules ?

### Voiture

Vous devez effectuer le changement de domicile sur la carte grise dans un délai d'un mois après le déménagement, sous peine d'amende.

Le coût est gratuit et son obtention immédiate.

Où s'adresser ?

À votre préfecture ou sous-préfecture, à Paris, à la préfecture de police ou à l'antenne d'arrondissement dont dépend votre domicile.

Vous devez présenter :

- une pièce d'identité,
- la carte grise,
- le formulaire Cerfa n° 10672\*02 INCLUDEPICTURE

"<http://vosdroits.service-public.fr/images/cerfa.gif>" \\* MERGEFORMATINET  
de demande de certificat d'immatriculation dûment rempli.

**Modifier votre assurance automobile.**

### Eaux

Résiliez le contrat de la Compagnie des Eaux. Contactez la compagnie locale de votre nouvelle résidence

### Carte d'identité : faut-il changer d'adresse ?

En cas de déménagement, le changement de l'adresse portée sur la carte nationale d'identité est facultatif. Il n'est opéré que sur demande expresse du titulaire de la carte.

Dans la mesure où la carte sécurisée ne comporte pas d'emplacement destiné à enregistrer les changements d'adresse, ceux-ci ne peuvent être pris en compte que par la délivrance d'une nouvelle carte, gratuite, dont la durée de validité sera d'une nouvelle période de dix ans.

Il suffit de remplir un formulaire de demande accompagné de deux photographies, d'une pièce justificative du nouveau domicile et de fournir l'ancienne carte sécurisée.

S'il s'agit de l'ancien modèle de carte, cette demande sera traitée comme une première demande de carte nationale d'identité accompagnée des documents nécessaires (extrait d'acte de naissance avec filiation complète, etc).

### La Poste

Faites suivre votre courrier : moyennant environ 40 euros, la Poste le réexpédiera durant 1 an.

**Astuces : Pour signaler votre changement d'adresse à vos correspondants, la Poste vous propose des cartes spéciales, gratuites et dispensées d'affranchissement, profitez-en.**

### Qui prévenir de son changement d'adresse ?

Novadress communique, pour vous, votre nouvelle adresse à vos fournisseurs. Plutôt que de multiplier les courriers ou de passer des heures à attendre, l'oreille accrochée au téléphone, informez vos fournisseurs en quelques clics grâce à Novadress : vous gagnez du temps et vous évitez les oublis, et c'est gratuit! <http://www.novadress.fr>

Prévenez les administrations du déménagement en 10 minutes.

## - Guide 2007 du déménagement -

L'accès au Service public du changement d'adresse est destiné à simplifier les démarches administratives des usagers. Il leur permet d'informer de leur changement d'adresse en une seule opération les autorités administratives et les organismes chargés d'une mission de service public.

L'utilisation de ce service est facultative et gratuite.

<http://www.changement-adresse.gouv.fr>

Pour n'oublier personne, servez-vous de ce pense bête, et cochez au fur et à mesure sur cette liste type:

Le centre des impôts et la recette des impôts : communiquer votre nouvelle adresse au centre d'impôts par lettre R/AR ou internet

Ne pas oublier le Centre des Impôts de la résidence secondaire

ASSEDIC

Vos amis

Votre employeur

Le banquier, les organismes de crédit

La caisse d'allocations Familiales

Vos abonnements : journaux, portables...

Les Caisses de Retraite (à prévenir vite car les procédures sont longues).

La Caisse d'Assurance Maladie

Mutuelle santé

Les abonnements Câble, Canal +, etc...

France Télécom

EDF/GDF

Service des Eaux



### **FICHE PRATIQUE n° 3 PRESTATIONS FAMILIALES**

Vous percevez une ou plusieurs prestations familiales et vous changez:

- de domicile,
- de situation professionnelle,
- de situation familiale (mariage, séparation, divorce, arrivée ou départ du foyer d'un enfant ou d'une personne à charge) ?

#### Formalités à effectuer

Vous devez informer la caisse ou l'organisme qui verse les prestations au moyen du formulaire Cerfa n° 11361\*02 :

"<http://vosdroits.service-public.fr/images/cerfa.gif>"

- joindre les pièces justificatives mentionnées sur le formulaire, qui varient en fonction du changement de situation (acte de naissance, avis de décision Assedic, titre de pension ou retraite).

La CAF dont vous dépendiez s'occupera automatiquement du transfert de votre dossier vers la CAF dont vous relevez désormais (suite à l'enregistrement de votre nouvelle adresse).

Si l'organisme qui vous verse les prestations n'est pas une CAF, il vous enverra un certificat de radiation à remettre au nouvel organisme.

Pour toute information, adressez-vous:

- à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dont vous dépendez,
- à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de votre département, si vous relevez du régime agricole,
- à l'organisme chargé du versement des prestations familiales pour certaines professions (agents de l'Etat).

## PRATIQUE Étape 3 : dernière semaine avant le jour J

Débarrassez-vous de tous les bidons et produits entamés inflammables.

Vérifiez votre voiture, faites le plein d'essence.

Rapportez les livres à la bibliothèque.

Faites garder vos animaux de compagnie pour le jour J. Un déménagement est très stressant pour un animal.

### Locataire

Faites un état des lieux contradictoire avec le propriétaire, lorsque vous quittez votre logement (n'oubliez pas de lui faire prendre en compte l'usure normale de celui-ci). Vous en ferez un également pour votre entrée dans les lieux de votre nouveau logement.

**Astuces : Contactez les services municipaux pour réserver un emplacement pour stationner votre véhicule ou si vous souhaitez vous débarrasser d'objets volumineux.**

### Sac de première nécessité

Préparez un sac ou une boîte, facilement accessible, contenant les objets de première nécessité. Gardez cette boîte dans votre voiture ou dans la camionnette de location, de préférence à l'avant. Vous devez pouvoir la trouver aisément et à tout moment.

### Outils et matériels

Note: l'idée de cette liste est de réunir toutes les choses utiles pour le jour J et pouvoir réaliser de petits travaux urgents.

- Un petit sac type banane afin d'avoir les 4 choses essentielles sous la main, et ne pas les égarer : téléphone portable, cutter, stylo, marqueur.
- Stylo et papier ! Utiles pour laisser des notes, des repérages et incluez un gros marqueur noir pour marquer des cartons.

- Des tournevis (plats et cruciformes), des clefs Allen si vous avez des meubles qui l'exigent pour le montage.

Eventuellement un tournevis avec la petite ampoule rougeoyante pour vérifier des douilles, prises, cela pourrait être très utile !

- Couteau de poche, ciseaux et cutter pour ouvrir les cartons.
- Lampe-torche (avec des piles neuves !).
- Corde.
- Du ruban adhésif (de plusieurs type : fin, large, double face puisqu'ils ont tous leurs utilisations).
- Ampoules : il y a rarement d'ampoules dans les nouveaux logements.
- De grands carrés plastiques, housses (pour protéger tapis etc.), de vieilles couvertures fonctionnent bien, également pour couvrir un hayon de voiture devant rester ouvert à l'arrière, notamment en cas de pluie.
- Bougies et allumettes (au cas où l'électricité ne serait pas encore en service pour votre première soirée dans votre nouvelle maison!)
- Un rouleau de papier de toilette.
- Un téléphone portable rechargé et son chargeur, vous devez rester joignable toute la journée et vous aurez besoin de contacter des gens.
- N'oubliez pas de vérifier que votre téléphone capte dans le secteur de votre nouvelle maison.
- Si France Telecom a déjà mis en service votre ligne téléphonique, les derniers occupants n'ont sans doute pas laissés de combiné de téléphone, prévoyez un téléphone fixe avec vous.
- Quelques cales pour maintenir les portes ouvertes.
- Une paire de gants (des gants par exemple de jardinage ou de travail) pour protéger les mains tout en déplaçant les objets lourds pour éviter des éclats, des échardes et protéger les ongles.

#### Nourriture et boissons

- Thermos de Café.
- Sandwichs (biscuits secs, barres céréales), particulièrement si les enfants aident.
- Boissons non alcoolisées : eau.
- Nappes en papier, couverts en plastique, serviette papiers, tasses en plastique, assiettes cartons, papier essuie-tout.
- Ouvre-bouteille, ouvre-boîte.
- Le numéro de téléphone du livreur de pizza !

#### Pour nettoyer la maison

- Sacs poubelles
- Balai (pour intérieur et extérieur)
- Pelle et balayette
- Aspirateur
- Détergent
- Torchons pour la vaisselle
- Serpillière + seau
- Brosse
- Essuie-tout
- Éponges
- Papier de doublure d'étagère (si vous l'employez)
- Désinfectant

### Divers et nécessaires

- Mini-chaîne (avec des piles neuves) pour écouter les infos ou de la musique. N'oubliez pas de prendre vos CD pour rendre l'atmosphère plus chaleureuse.
- Vêtements de rechanges en cas d'urgence (pantalon déchiré, liquides renversés ...) ou à porter pour le travail le lendemain.
- **Kit de premiers secours et de toilette** (dentifrice, savon, aspirine, pansement, papier toilette, ordonnances, produits hygiéniques féminins, couches bébés, médicaments pour les allergies - particulièrement votre inhalateur si vous êtes asthmatique ou allergique à la poussière - désinfectant, savon, désodorisant, serviettes, etc.
- N'oubliez pas une boîte de mouchoirs papiers jetables.
- Sac de couchage (si le lit n'est pas installé dès le premier jour).
- De la monnaie pour les pourboires des déménageurs.
- Selon la saison et la température :  
Si elle est froide et glaciale, chauffage d'appoint et vêtements chauds.  
S'il fait très chaud, ventilateur de bureau pour aérer à l'intérieur de la maison. Si vous êtes en été dans un secteur avec des moustiques prenez des répulsifs d'insectes.
- Une paire de lentilles de contacts ou de lunettes de rechange (au cas où vous casseriez la votre).
- Carte routière locale (pour diriger les personnes vers la nouvelle propriété).
- L'annuaire des Pages jaunes local ainsi que la page des numéros d'urgence, des dépanneurs comme le plombier, le serrurier, EDF-GDF, compagnie des eaux, France Télécom, compagnie de déménagement au besoin.
- Feuilles ou sacs en plastique noirs en guise de rideaux, à accrocher sur les fenêtres jusqu'à ce que des rideaux soient posés, plus le matériel approprié pour les attacher en haut (corde et adhésifs).
- Une horloge peut être très utile, vous aurez certainement peur d'endommager votre montre (ou de la perdre parce que vous voudrez

l'enlever pour ne pas l'abîmer notamment en passant des caisses par une porte étroite).

- Des jouets pour les enfants

### Papiers essentiels, etc.

Au cours d'un déménagement, on égare des choses facilement. Aussi, assurez-vous de ranger votre carte de crédit, tous les papiers essentiels de travail (par exemple serviette, cartable), permis de conduire, clés de voiture, pochette, etc.

Vous pouvez par exemple les enfermer à clef dans la boîte à gants de votre voiture, ainsi vous saurez où ils sont.

(Note : Sauf les clés de voiture !)

- Prévoyez également une liste des numéros de téléphone de chacun des professionnels dont vous aurez besoin rapidement (par exemple : serrurier, assembleur de gaz, France Télécom, plombier, etc.) ainsi vous pouvez les contacter en cas d'urgence.

- Un jeu de clés de rechange de voiture, le numéro de téléphone du loueur de camion (en cas de problème).

Pour finir, vous apprécierez d'avoir avec vous quelqu'un qui peut sauter dans sa voiture et faire une course au supermarché, chez le traiteur tandis que vous êtes en pleine effervescence, cela facilitera la journée.

- S'il y a une cabine téléphonique près de vous qui fonctionne, ayez une carte téléphonique (si vous n'avez pas de portable).

- Si vous avez tous vos numéros de téléphone importants sur votre Palm, Pocket PC, prenez une copie-papier juste au cas où !

- N'oubliez pas d'avoir de l'argent, votre chéquier pour la société de déménagement (certaines exigent d'être payées avant de décharger le camion).

- Un récapitulatif de l'adresse, l'itinéraire de la nouvelle maison et surtout les clés.

### Astuces

Vous avez besoin d'entreposer momentanément votre mobilier.  
Vous avez besoin de stocker vos affaires entre votre déménagement et votre emménagement ?  
Votre nouveau logement n'est pas immédiatement disponible et vous devez y faire des travaux ?

Sachez qu'il existe des solutions alternatives et économiques au garde-meuble proposées par certains déménageurs.

Pensez à louer un box dans un centre de self-stockage comme Annexx <http://www.annexx.com/>

Que ce soit pour quelques jours ou plusieurs semaines, vous pouvez avoir besoin de stocker votre mobilier en toute sécurité.

Louer un box est une formule avantageuse et souple, notamment si vous souhaitez accéder régulièrement à vos biens.

## **FORMALITÉS : Étape 3 : dernière semaine avant le jour J**

Vérifiez que toutes les formalités à faire les semaines précédentes ont bien été effectuées.

Les prochains jours vont être très actifs, débarrassez-vous de toutes les dernières corvées administratives.

Sachez qu'après le déménagement, vous serez préoccupé par l'installation, la prise de possession de votre nouvel espace, que vous n'aurez ni le temps, ni l'envie de vous y consacrer.

## PRATIQUE Étape 4 : jour J, le déménagement

Vous vous faites aider par vos amis pour déménager? Prévoyez quelques petits agréments :

Quelques bouteilles d'eau (1 par personne, elles pourront être remplies lorsqu'elles seront vidées).

Pour un petit déménagement: pizza, bières (en cannette pour ne pas avoir besoin de verres) pour la fin. Prévoir des gâteaux secs (éviter le chocolat trop salissant !).

Pour un gros déménagement: sandwiches et fruits pour le midi et bières, jus de fruits pour la fin (il faut bien les récompenser!)

Prévoir de coller des Post-it sur les portes de chaque pièce du nouveau logement portant un nom (chambre de X, salle de bain, etc.) Le travail des déménageurs sera facilité (ils peuvent charger les cartons par rapport à leur futur lieu) et surtout chacun pourra récupérer ses affaires rapidement.

Protégez votre dos ! Pensez à plier les jambes et gardez le dos droit.

Couchez les armoires sur le côté pour les démonter, surtout lorsqu'elles sont chevillées.

**Projetez de passer la journée entière à la maison.** Vous aurez certainement des décisions de dernière minute à prendre, ne partez qu'une fois que tout est chargé.

Prenez une baby-sitter ou envoyez les enfants chez des amis pour la journée.

**Vérifiez votre inventaire, tandis que le chargement est en cours.**

Prévenez tout le monde des précautions à prendre pour les articles fragiles ou précieux.

**Faites un dernier tour, pour vérifier la maison,** de la cave au grenier, sans oublier le garage et les placards.



Vous avez choisi la méthode traditionnelle et fait appel à des déménageurs, alors veillez aux dernières formalités, pour éviter tout problème par la suite.

## **FORMALITÉS : Étape 4 : le jour J du déménagement**

### Avec la société de déménagement

#### Lettre de voiture

Soyez présent le Jour J : contrôlez la lettre de voiture. Ce document réglementaire doit suivre votre déménagement et être à bord du véhicule.

**Attention aux dégradations des parties communes dans un immeuble**, vous serez tenu responsable des faits commis par votre entreprise de déménagement. Aussi, notez les dégradations sur la déclaration de fin de travail.

Décharge : Contrôlez l'état du mobilier et des objets transportés avant de signer la décharge. En cas de doute, vous devez émettre des réserves précises sur la lettre de voiture. Vous aurez alors 3 jours (dimanche et jours fériés non compris) pour confirmer ces réserves par lettre recommandée avec AR. Attention, passé ce délai, vous n'aurez plus aucun recours contre l'entreprise.

#### Réception du mobilier

##### Les formalités à la livraison

Au cours d'une visite contradictoire des lieux à la fin de l'emménagement, vous êtes tenu de vérifier l'état de votre mobilier avec le chef d'équipe, et de donner décharge à l'entreprise en signant la déclaration de fin de travail (exemplaire D de la lettre de voiture).

Si une détérioration ou des manquants sont constatés, vous avez intérêt à faire valoir votre réclamation en portant sur la déclaration de fin de travail vos réserves claires, précises et détaillées.

Attention ! Les formules vagues comme "sous réserve de déballage" ou "sous réserve d'avaries" sont à bannir : elles sont insuffisantes pour prouver l'existence d'un dommage.

À défaut de réserves précises, vous serez dans l'obligation d'apporter la preuve que ce dommage existait à la livraison, ce qui peut s'avérer difficile a posteriori.

La déclaration de fin de travail est également contresignée par le Chef d'équipe, après que vous ayez porté vos éventuelles observations, dont il vous laisse un double (exemplaire E de la lettre de voiture).

En tout état de cause, si vous avez émis des réserves, elles doivent être confirmées dans les trois jours suivant la livraison (non compris les dimanches et jours fériés) par lettre recommandée avec A.R.

Si cette dernière formalité n'était pas respectée, vous vous priveriez du droit d'agir contre l'entreprise.

#### Les obligations du transporteur

Aux termes de l'article L.133-1 du Code de commerce le transporteur est garant de la perte et des avaries des objets, qu'il a sous sa garde durant le transport.

Les clauses conventionnelles d'exonération sont nulles de plein droit.

Seuls le cas de force majeure ou le vice de la chose transportée peuvent l'exonérer de sa responsabilité.

Il a été jugé, par exemple, que ni le défaut d'emballage, ni la fragilité de l'objet transporté ne constituent un vice propre à la chose, cause d'exonération. Ses deux hypothèses d'exonération sont donc d'application rare.

Si le mobilier est endommagé ou s'il manque des pièces lors de la réception, il faut signaler immédiatement au transporteur l'incident et émettre des réserves sur le bordereau de décharge qu'il vous donnera à signer.

Prenez les mesures nécessaires afin de conserver une preuve du dommage : photographies si les dégâts sont flagrants.

## PRATIQUE Étape 5 : après le déménagement

Vous allez finir d'ouvrir les derniers cartons, mais la priorité ce sont les rangements de la nouvelle résidence.

Les meubles de cuisines doivent être posés au plus vite, ainsi que toutes les armoires, placards et commodes. Sinon, vous ne pourrez pas déballer vos cartons.

Ensuite, le déballage se fera rapidement, vos cartons sont étiquetés, vous savez dans quelles pièces ils sont destinés, dispatchez-les dans leur pièce si cela n'a pas été fait le jour du déménagement.

## FORMALITÉS : Étape 5 : après le déménagement

Démarches à effectuer dès le déménagement :

- Communiquer votre nouvelle adresse :
- Modifier votre carte grise, voire changer l'immatriculation de votre véhicule.
- Signaler votre nouvelle adresse à la gendarmerie (livret militaire).
- S'inscrire sur les listes électorales.
- Rechercher la liste des médecins et des services d'urgence de mon nouveau lieu de résidence.

Déménageur : détérioration ou perte d'un de vos biens

La Loi - Code de Commerce

Article L.133-1 - Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de force majeure. Il est garant des avaries, autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure. Toute clause contraire insérée dans toute lettre de voiture, tarif ou autre pièce quelconque, est nulle.

Article L.133-5 - La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.

Code civil

Article 1150 - Le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qu'on a pu prévoir lors du contrat, lorsque ce n'est point par son dol que l'obligation n'est point exécutée.

Commentaires

Vous avez signé un contrat avec une entreprise de déménagement qui s'est engagée à transporter vos biens. Ce service est réglementé par le Code de Commerce qui prévoit certaines obligations à l'encontre du transporteur.

Confirmation des réserves au déménageur

Les réserves doivent être confirmées à l'entreprise de déménagement au plus tard dans les trois jours suivant la réception par lettre recommandée avec accusé de réception, sous peine de ne jamais pouvoir être indemnisées (Article L.133-5 du Code de commerce). Le respect du délai de trois jours est donc impératif. Le dimanche et les jours fériés ne sont pas compris dans ce délai.

Par cette lettre, vous inviterez le transporteur à négocier à l'amiable votre indemnisation. En vertu de l'article L.1150 du Code Civil, l'étendue des dommages et intérêt que vous doit le transporteur est limitée aux termes de ce qui a été prévu en de telles circonstances dans votre contrat, sauf si votre dommage résulte d'un dol de sa part (manœuvres frauduleuses). Si la démarche amiable échoue, vous pourrez alors saisir le juge d'instance dans le délai d'un an ?

La lettre

À envoyer en recommandé avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la réception. Conservez au moins une copie du courrier que vous envoyez

**FICHE PRATIQUE n°4 LETTRE TYPE DÉMÉNAGEUR**

Vos nom et adresse

Nom et adresse de l'entreprise de  
déménagement

Objet : Demande d'indemnisation

Références du dossier

Lieu et date

Pièces jointes :

- Copie du bordereau de décharge
- Copie du contrat
- Photographies des objets endommagés

Monsieur (Madame),

Le ... (date), j'ai fait appel à votre entreprise pour le déménagement de mon mobilier, en vertu d'un contrat signé le ... (date du contrat).

A la livraison, j'ai constaté la détérioration de ... (précisez) qui étaient en parfait état avant le déménagement.

J'ai bien entendu émis les réserves nécessaires sur le bordereau de décharge que vos employés m'ont fait signer le jour même. Je vous confirme aujourd'hui ces réserves.

Voici la description des biens endommagés et une estimation de préjudice (indiquez précisément les détériorations subies pour chaque bien et une estimation du préjudice). Vous trouverez par ailleurs une copie du contrat que nous avons conclu.

Je vous rappelle que l'article L.133-1 du Code du commerce crée une obligation de garantie à votre charge pour tous les biens endommagés ou perdus durant le transport. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me contacter rapidement afin de parvenir à un règlement amiable. Dans le cas contraire, je me verrais dans l'obligation d'engager votre responsabilité devant les tribunaux.

Recevez, Monsieur (Madame), l'assurance de mes sentiments distingués.  
(Signature)

## PRATIQUE Étape 6 : gérer votre espace

À présent, vous êtes confortablement installé chez vous, vos objets familiers ont trouvé leur place dans votre nouvelle résidence. Dans quelques semaines vous aurez pris vos marques, et tout ceci ne sera plus qu'un lointain souvenir.

Un déménagement est souvent l'occasion d'exprimer des souhaits pour l'avenir, on se promet de ne plus se laisser encombrer d'objets inutiles, de papiers périmés ou d'autres choses superflues.

Pourtant, dans quelques mois l'amoncellement recommencera doucement et vous n'allez pas redéménager tout de suite.

Alors ouvrez ce guide de temps en temps, reprenez la page des papiers à conserver, et triezy. Arrêtez de dire « on ne sait jamais, cela pourra toujours servir ». Pensez dans l'immédiat donnez et faites plaisir.

Une amie très sage me dit toujours, tout ce que tu n'as pas porté depuis plus de deux ans, tu ne le remettras jamais.

Au changement de saison quand vous rangez les vêtements, profitez-en pour trier et donner aux organismes de charité ou mettre en dépôt-vente.

Toutefois, pour ce que vous souhaitez vraiment garder, sans pour autant l'entreposer chez vous.

Rappelez-vous le garage c'est pour la voiture et les vélos, ce n'est pas un débarras, la cave c'est pour le vin, les décorations de Noël éventuellement, c'est tout. Rappelez-vous combien de fois avez-vous pu accéder au fond de votre cave facilement dans votre précédent logement.

Aujourd'hui, il existe des solutions pratiques et peu coûteuses pour rangez vos affaires, utilisez les box des sites de self stockage. Vous trouverez dans le guide du self stockage, l'édition 2007 vient de sortir, toutes les explications sur ce système et les conseils pour bien stocker.

Qu'est-ce que le self stockage ?

Vous avez décidé de stocker momentanément tout ou partie de vos affaires dans un box de stockage. Que vous le considériez comme une véritable annexe de votre nouveau logement ou un garde-meuble de quelques semaines, vous souhaitez savoir ce que cela implique.

Des sites de self stockage comme ANNEXX <http://www.annexx.com> mettent à votre disposition des boxes de rangement privés, propres et secs. Ce sont des pièces individuelles, fermées à clé, de 1 à 27 m<sup>2</sup> en moyenne avec une grande hauteur sous plafond.

Le self stockage est un service souple et simple :

Vous choisissez la surface que vous voulez.

Vous louez pour la durée que vous voulez.

Vous accédez librement à votre box.

Vous n'avez pas de mauvaise surprise : tout est compris dans le prix (pas de frais de dossier ni d'impôts locaux).

L'environnement de votre habitat doit faciliter vos activités favorites et les inciter.

En entreposant dans un box de stockage non seulement les objets saisonniers, mais les meubles moins à votre goût, vous libérerez de la place. Vos pièces doivent rester spacieuses, la pièce dédiée au bureau doit le rester, elle n'a pas vocation à être une lingerie, débarras, salle de jeu,...

Pour changer de décor, déplacez vos meubles, apportez de nouvelles couleurs en changeant les rideaux, coussins par exemple. Usez et abusez de votre box, pour garder un cadre zen.

L'idée c'est de garder du volume, de la liberté chez vous.

Votre vie, c'est vous qui la construisez, ne vous laissez pas encombrer. Gardez de la place pour vos envies.

## Annexe I : choisir un déménageur professionnel

### Visite à domicile

Pour connaître les conditions d'intervention du professionnel, et sauf déménagement dans l'urgence, nous vous conseillons de prendre contact pour une visite à votre domicile, afin d'établir un devis.

En matière de déménagement, comme de toute prestation de service, pas de prix imposés, ceux-ci sont librement fixés par l'entreprise : pour connaître le coût de votre déménagement, vous pouvez donc consulter une ou deux, voire trois entreprises de déménagement.

#### **Anticiper**

Dans la mesure du possible, n'attendez pas le dernier moment pour faire votre consultation : contactez des entreprises au moins 15 jours à 3 semaines avant le déménagement, un mois à l'avance en période de vacances scolaires, afin de pouvoir choisir votre entreprise selon vos desideratas et non de leur disponibilité aux dates qui vous conviennent !

Un déménagement ne s'improvise pas. Il doit se préparer avec sérieux en collaboration avec l'entreprise choisie : pensez que c'est votre patrimoine tout entier qui va déménager le jour J. Une bonne communication et une parfaite concertation sont nécessaires pour déménager en toute confiance car chaque déménagement est un cas particulier.

Les devis établis par téléphone ou à partir d'une liste sont souvent sources de malentendus ou de difficultés. Pour cette raison, il est souhaitable qu'un conseiller en déménagement de l'entreprise se rende à votre domicile pour apprécier les conditions d'exécution.

Lors de cette visite, il repère notamment le mobilier qui nécessite un soin particulier, difficile à démonter, déplacer ou remonter (piétement de table, armoire, piano ou coffre-fort).

De votre côté, vous préciserez au conseiller en déménagement **la prestation que vous souhaitez** : si vous comptez emballer ou démonter vous-même certains objets ou éléments de mobilier.

Sur place, le conseiller pourra **étudier les possibilités d'accès** au départ du déménagement (fenêtres, montées d'escalier, ascenseur, accès à l'immeuble, possibilités de stationnement) et plus généralement se faire



indiquer tout ce qui pourrait perturber le bon déroulement des opérations (jour de marché, circulation).

En revanche, pour **l'emménagement, c'est à vous de vous informer** sur ces mêmes possibilités d'accès au lieu de livraison, et d'en aviser le conseiller en déménagement. Sachez en effet qu'en cas de difficultés non signalées (par exemple, un meuble qui ne "passe pas "dans l'escalier prévu, ou une impossibilité de stationnement dans une rue piétonne), vous vous exposeriez à supporter des frais supplémentaires (monte-meubles, main d'œuvre).

Vous ne devez également pas omettre de signaler tous les placards de rangement ainsi que de faire visiter cave, grenier ou garage - s'il y a lieu - dont le contenu est souvent sous-estimé.

Enfin, pour organiser au mieux le travail à l'emménagement, donnez toutes les informations dont vous disposez sur le futur logement, et mieux encore, faites un schéma d'implantation des meubles les plus importants à votre nouveau domicile.

#### Des solutions personnalisées

Les professionnels du déménagement sont en mesure d'apporter des solutions à toute demande particulière : un petit lot de mobilier à descendre de Lyon à Toulouse, le déménagement complet de votre famille d'un quartier à l'autre d'une grande métropole ou l'envoi d'une caisse maritime à Papeete, autant de déménagements différents pour lesquels le professionnel vous apporte un service adapté.

Pour un devis personnalisé, à vous d'indiquer avec précision au professionnel venu évaluer le travail à effectuer et quels sont les besoins et les particularités essentielles de votre déménagement.

#### Contenu du devis

Le devis, rappelons-le, est gratuit et obligatoire.

#### Les mentions obligatoires

Voici les mentions qui doivent obligatoirement apparaître :

- les références de l'entreprise de déménagement (adresse, téléphone, raison sociale et numéro du registre du commerce). Si elles n'apparaissent pas, méfiez-vous !
- Un numéro de devis (avec sa date d'établissement et une date limite de validité).

## - Guide 2007 du déménagement -

- La date (ou la période) d'exécution prévue pour le déménagement.
- L'indication du volume du mobilier.
- La valeur déclarée totale
- Les conditions d'accès, le stationnement, les étages... Sachez qu'en cas d'informations incomplètes, l'entreprise a le droit de vous demander un supplément de prix.
- Le lieu de chargement, le lieu de livraison et la distance kilométrique entre les deux points.
- Le choix de la prestation et le détail des opérations prises en charge par l'entreprise.
- Le choix de la garantie et son taux.
- Le prix et les modalités de paiement (en général : 30% à la commande et le solde à la livraison).
- Les éléments qui influent sur le prix

Les conditions particulières d'exécution feront en outre apparaître :

- la durée de validité du prix figurant au devis,
- l'éventuel recours au passage par fenêtre ou monte-meubles, les conditions d'accès au départ et à l'arrivée (étages, monte-charge, portage),
- les éventuelles prestations annexes à la prestation de déménagement que l'entreprise peut proposer (dépose ou pose de cuisine aménagée, démontage et remontage de mezzanine, branchements électriques, débarras).

### Signature du devis

Comme déjà indiqué, le devis comporte le montant de la déclaration de valeur du mobilier, et une fois accepté, il vous engage, ainsi que l'entreprise. C'est la raison pour laquelle, **lors de sa signature, l'entreprise vous demandera de verser des arrhes** : en contrepartie, l'entreprise réservera les moyens nécessaires à l'exécution de la prestation convenue.

En outre, une lettre de voiture de déménagement doit obligatoirement accompagner le mobilier et être également signée. Ces documents (devis, déclaration de valeur et lettre de voiture de déménagement), où figurent les conditions générales et particulières d'exécution, forment le contrat de déménagement.

### La manutention

Le critère principal influent sur le prix est bien sûr, le volume des biens à déménager mais il y a aussi tous les éléments de manutention pris en charge

par les déménageurs (meublier, lampes, appliques, tableaux, rideaux, tringles à monter et démonter, présence d'objets lourds ou fragiles).

#### Un surplus de volume

Aucun supplément de prix ne peut vous être demandé, si le déménageur s'est trompé dans l'estimation des biens à déménager. Cela peut en revanche être le cas si cette erreur est de votre fait (vous ne lui aviez pas montré les meubles dans votre cave par exemple).

#### Qui fait quoi ?

Quand cela est prescrit pour le transport, vous devez prendre soin de faire bloquer par un spécialiste les mécanismes des appareils électriques ou électroniques. Le congélateur doit être vidé de son contenu, le réfrigérateur dégivré, la machine à laver vidangée et son tambour calé.

Sauf convention particulière, le déménageur ne se charge pas des travaux qui sont de la compétence d'autres corps de métier : en particulier, il n'assure pas la dépose de moquettes, lavabos, appliques et en général, de tout ce qui est fixé aux murs, plafonds et planchers. Les plantes vertes réclament des soins appropriés ; elles peuvent être transportées par l'entreprise, mais aux risques du client.

En quittant votre habitation, il est utile de vérifier avec le chef d'équipe que rien n'a été oublié. Il est également important d'avoir à portée de mains les objets de première nécessité.

#### La déclaration de valeur

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel qui sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié.

Afin de fixer au préalable, les modalités de l'indemnisation en cas de dommage, il vous est demandé pour l'établissement du devis, d'établir par écrit une déclaration de valeur de votre mobilier. Cette déclaration de valeur est une condition essentielle du contrat de déménagement, sans laquelle l'entreprise ne pourra établir de devis, ni même réaliser le déménagement.

Un imprimé "déclaration de valeur" est mis à votre disposition pour que vous déterminiez par écrit :

1. la valeur globale de votre mobilier,
2. la valeur individuelle des objets dépassant un certain montant (variable suivant les entreprises de déménagement), constituera le plafond d'indemnisation par objet.

Dans certaines circonstances, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (en particulier en cas de force majeure). Par exemple, en cas d'accident non responsable, de vol avec agression, de conditions atmosphériques imprévisibles. Vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et choisir de souscrire par l'intermédiaire de l'entreprise de déménagement, une assurance dommage, qui constitue une garantie plus complète.

### L'indemnisation

Dans la limite des valeurs déclarées au moment de l'établissement du devis, l'indemnisation s'effectue en fonction du préjudice matériel prouvé : à titre d'exemple, pour l'électroménager, l'indemnisation intervient sur la base de la valeur de remplacement, vétusté déduite.

### Les recours

En cas de litige avec l'entreprise de déménagement, celle-ci se doit de le régler dans le respect des conditions générales et des conditions particulières figurant au contrat signé.

Si l'entreprise est membre de la Chambre Syndicale, le différend peut éventuellement être soumis à cette organisation professionnelle, qui joue alors un rôle amiable.

En outre, si l'entreprise est défailtante (dépôt de bilan), vous avez la possibilité de saisir la Caisse de Garantie de la Chambre Syndicale qui, après examen, peut proposer une indemnisation.

### La confirmation de commande

Pour planifier les opérations, confirmez votre commande dès que possible. Il est prudent de réserver les dates du déménagement plusieurs semaines à l'avance. Pour cela, vous devrez retourner à l'entreprise le devis-contrat accepté, accompagné généralement un acompte de 30% du montant global.

*(Extrait d'une revue professionnelle)*

**Annexe II : quels papiers dois-je conserver,  
pour quel usage ?**

**Assurances**

Contrats d'assurance décès et d'assurance vie indéfinie.

Le plus important, c'est que les bénéficiaires en retrouvent la trace. En cas de règlement à votre profit du capital d'une assurance-décès, conservez votre dossier pendant quatre ans. Ainsi, vous pouvez prouver que la somme reçue n'était pas soumise à l'impôt sur les successions.

Quittances de prime      2 ans

L'assureur n'a que deux ans pour les contester.

Cotisations d'assurance vie      5 ans

Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.

Assurances de responsabilité      indéfinie

Ne jetez jamais les contrats d'assurance couvrant votre responsabilité, notamment : automobile, chef de famille, professionnelle.

Assurances des biens      2 ans

Conservez tant que les meubles ou immeubles sont assurés:

- les contrats d'assurance,
- les doubles de la correspondance avec votre assureur,
- les factures d'achat de meubles et objets de valeur,
- les factures de réparation de tous vos biens, y compris votre voiture,
- les factures d'achat de matériel que vous transportez.

Résiliation      2 ans

Conservez le double du courrier et l'avis de réception.

Dossier de sinistre      10 ans

Courriers, factures, expertises, certificats médicaux. Si vous avez été gravement blessé, conservez toute votre vie le dossier, car des séquelles peuvent apparaître plusieurs années après.

Les preuves de versements doivent être conservées dix ans, après la fin de l'indemnisation. Délai ramené à deux ans, à l'exclusion de toutes questions de responsabilité, si vous avez affaire à votre propre assureur.

## **Automobile**

Contraventions 2 ans

La prescription des poursuites est d'un an, mais celle des peines de deux ans.

Facture d'achat 2 ans

Aussi longtemps que dure la garantie.

Facture de réparation 30 ans

Ce délai démarre à partir de la revente (vices cachés).

## **Banques**

Bordereau de versement 10 ans

C'est votre seule preuve de remise d'argent.

Chèque à encaisser 1 an

Il est imprudent de laisser traîner un chèque aussi longtemps.

Talon de chéquier 30 ans

Ce délai correspond à celui de l'action civile, le talon permettant de garder la référence du chèque.

Prêt à la consommation 2 ans

Le contrat doit être conservé de 2 à 10 ans après.

Prêt immobilier 10 ans

Le règlement de la dernière échéance du crédit.

Relevé de compte 10 ans

N'oubliez pas de les vérifier avant de les classer.

Valeurs mobilières 5 ans

Délai pour réclamer coupons, intérêts et dividendes.

Gardez les avis d'opéré pendant la détention des titres.

## **Familles**

## - Guide 2007 du déménagement -

Contrat de mariage Indéfinie

Le notaire peut en délivrer une copie.

Jugement de divorce Indéfinie

Pour une pension alimentaire, le délai est de 5 ans.

Donations Indéfinie

Preuves à conserver pour éviter tout litige lors de l'ouverture de la succession ou face au fisc.

Livret de famille Indéfinie

En cas de divorce, en demander une copie.

Reconnaissance de dette 30 ans

Ce délai court après la fin du remboursement.

### **Impôts et taxes**

Déductions fiscales 3 ans

Conservez les justificatifs.

Impôts locaux 1 an

La taxe de l'année de référence peut être contestée par l'Administration jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Impôts sur le revenu 3 ans

Conservez les justificatifs.

Preuve du paiement des impôts 4 ans

Redevance télévision 3 ans

### **Honoraires**

Mandat à agent immobilier 10 ans

Les honoraires sont libres, soyez précis dans le contrat.

Avocat 5 ans

Les frais et salaires peuvent être réclamés pendant 5 ans, mais les honoraires pendant 30 ans.

Huissier 1 an

Si vous êtes client.

Si vous êtes poursuivi, ne perdez pas de temps pour réagir.

Notaire 5 ans

Pour un acte relatif à un décès, le délai part du décès.

## **Logement**

Charges de copropriété 10 ans

Même délai pour les correspondances avec le syndic.

Contrat de location 5 ans

Délai pour contester loyers et charges (conserver quittances et état des lieux).

Règlement de copropriété Indéfinie

Même durée pour les comptes-rendus d'assemblée générale.

EDF - GDF 5 ans

Factures téléphone 1an

Factures d'eau 4 ans

4 ans si l'eau est distribuée par la commune ou par un groupement de communes,

2 ans si l'eau est distribuée par une entreprise privée.

Titre de propriété Indéfinie

Aussi longtemps que vous ne revendez pas.

## **Travaux**

Réparations 10 ans

Certificat ramonage 30 ans

1 an Même délai qu'en matière de garantie décennale.

Si artisan inscrit au registre des métiers

## **Santé**

Bordereau de Sécurité Sociale 2 ans

Ce délai s'applique à la Sécurité sociale en cas de reprise de trop perçu.



Certificats médicaux Indéfinie

Radiographie, analyses, carnets de santé, etc, pourront être utilement consultés en cas de récurrence de l'affection.

Hôpital 30 ans

Les frais de séjour peuvent être réclamés pendant 30 ans.

10 ans pour une clinique privée et 4 ans pour un établissement public ayant un caractère public.

Ordonnances, dossier médical (paiement des honoraires) 2 ans

à conserver au moins jusqu'à la fin du traitement.

En revanche, une action en responsabilité contre un médecin n'est prescrite qu'au bout de 30 ans.

## **Vie professionnelle**

Allocations chômage Indéfinie

Les Assedic peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans.

Bulletins de salaire Indéfinie

Pour votre retraite, vous devez justifier vos revenus.

Contrat de travail 30 ans

Et jusqu'à la retraite, tout ce qui touche à votre emploi.

Relevé de points des caisses de retraites 30 ans

Pour le calcul de votre retraite, classez méthodiquement tout ce qui a trait à votre activité professionnelle.

**Annexe III : Je change d'adresse en quelques clics**

A ce jour, de nombreuses administrations et entreprises publiques permettent de changer son adresse, facilement sur internet.

Pour les Allocations familiales, Assurance chômage, Assurance maladie, Assurance vieillesse, Service des Impôts et Service national, aller sur Adele : <http://www.changement-adresse.gouv.fr/>  
Le service est gratuit.

Pour la Poste, et faire réexpédier son courrier sans se déplacer <http://reexpedition.laposte.fr/> , le coût est le même qu'au guichet.

Pour télécharger des formulaires, <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N354.xhtml>

Pour EDF <http://www.particuliers.edf.fr/>  
Avant votre départ, vous devez résilier votre contrat dans votre ancien logement, il est possible de le résilier via votre agence en ligne...Attention, il faudra avoir créé votre Espace service personnalisé au préalable. Un agent EDF viendra dans les 48 heures ouvrés qui suivent votre demande pour relever votre compteur. Vous recevrez ensuite votre facture pour solde tout compte

Pour GDF: <http://monagence.gazdefrance.fr/>  
Vous souhaitez faire une demande de résiliation en ligne, une demande d'ouverture de contrat, il faudra avoir créé votre Espace service personnalisé au préalable.

Pour le téléphone: <http://www.agence.francetelecom.com/>  
Ou contactez France Télécom (10 14 ou 0800 10 14 + N° de département à partir d'un mobile) ou tout autre opérateur pour régulariser votre changement d'adresse et fixer les dates de coupure et d'ouverture des lignes. Demandez quelles sont les possibilités de transfert si vous restez dans le même quartier.

Pour vous faciliter la vie pendant cette période de déménagement, Vous pourrez souscrire temporairement à des services comme l'Annonce du Nouveau Numéro, le Transfert vers le Nouveau Numéro et la Recherche Simplifiée du Nouveau Numéro.